

OBJET DE L'EMAIL : Pour des définitions du foie gras ambitieuses

Bonjour,

Le foie gras fait partie du patrimoine culturel et gastronomique protégé en France et contribue au rayonnement culinaire européen de par le Monde. Il s'agit d'un produit noble auquel les consommateurs européens, et notamment français sont très attachés. En effet, selon une enquête d'opinion de 2020 de l'Institut CSA, 91 % des Français se déclarent consommateurs de foie gras et 78 % considèrent qu'il s'agit d'un plat incontournable des repas festifs.

La définition du foie gras cru dans les normes de commercialisation protège le savoir-faire unique des éleveurs européens ainsi que les consommateurs contre tout produit frauduleux et publicité trompeuse, voire mensongère. C'est la raison pour laquelle, nous appelons la Commission européenne à maintenir cette définition. Il faudrait même aller plus loin en ajoutant la définition du foie gras transformé, très majoritairement acheté par les consommateurs.

Ce produit dont nous sommes si fiers a des qualités intrinsèques et gustatives uniques. Le nom « foie gras » ne saurait donc être galvaudé par d'autres produits qui, bien que légitimes, ne sont pas du foie gras.

Nous accordons une grande importance à la liberté de choix des consommateurs. Tout produit a sa place sur le marché à condition qu'il respecte les normes de fabrication et que les consommateurs soient dûment informés sur les qualités du produit qu'ils achètent.

Nous espérons donc pouvoir compter sur le soutien de la Commission européenne lors de la future révision des normes de commercialisation en maintenant la définition du foie gras cru et en ajoutant la définition du foie gras transformé.

Cordialement,